

LA CHARTE DU JARDIN : DROITS & DEVOIRS



Pour les usagers et adhérents du Jardin des Possibles

Le principe du lieu: un espace citoyen et vivant qui fonctionne grâce à l'implication de chacun.

À l'heure où tout un chacun peut constater l'effondrement de la biodiversité mondiale (extinction de masse : disparition des insectes, des vers de terre, des vertébrés ...), ce projet s'inscrit totalement dans une démarche de résilience et de réacclimatation de l'homme à l'environnement naturel. L'objectif est de permettre aux habitants de la métropole rennaise de pouvoir jardiner au sein d'un lieu accueillant pour fédérer autour du retour à la terre. Nous souhaitons expérimenter l'autosuffisance au niveau local dans divers domaines tels que l'alimentation, l'auto-construction, la réparation, le fonctionnement naturel d'un sol, développer ensemble des bonnes pratiques pour aider la terre à se régénérer, partager le fruit de notre travail, jouir d'une pleine satisfaction du faire soi-même.

L'idée est d'utiliser des matériaux et outils de récupération provenant d'entreprises ou d'associations de la métropole mais aussi en créant un réseau d'adhérents et de partenaires locaux permettant la maintenance du lieu à l'année et le renforcement des liens sociaux.

Plus qu'un unique lieu de culture et d'apprentissage, ce lieu se veut également un lieu de sociabilité, de lien social et de partage. On connaît tous l'isolement des grandes villes. Nous souhaitons contribuer, à notre échelle, à enrayer ceci en permettant à quiconque d'adhérer au Jardin des Possibles et en accueillant, grâce à notre salariée, différents publics lors d'ateliers découvertes (groupes scolaires, para-scolaires, EHPAD, instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques). Ce lieu se veut apolitique, dirigé par et pour les citoyens.

Pour adhérer à l'association, vous devez vous acquitter de la cotisation dont le montant varie en fonction de votre implication dans le projet de l'association. Voici les règles simples pour partager ce lieu en toute harmonie.

VOS DROITS - Ce que le jardin vous offre

- **L'apprentissage et l'expression** : vous avez le droit de proposer vos idées de projet (soumises au Comité d'Administration) et d'apprendre le maraîchage, le soin aux animaux, le bricolage ou l'éco-construction à votre rythme.
- **Un lieu d'apaisement** : vous avez le droit de venir profiter de cette bulle de verdure pour vous détendre, vous reconnecter à la nature et participer aux activités artistiques ou de bien-être.
- **La vie associative** : vous avez le droit de donner votre avis, de participer aux réunions et de partager des moments conviviaux (comme le goûter du 1er dimanche du mois ou les chantiers à thème).
- **Les récoltes** : les fruits, légumes et œufs du jardin sont réservés exclusivement aux *adhérents jardiniers*. Si vous avez ce statut, vous pouvez cueillir pour vos besoins, à condition de partager de manière équitable et de respecter le travail collectif. Vous trouverez dans le cabanon une balance et un cahier afin d'inscrire les récoltes (données nécessaires au bilan annuel du jardin).

VOS DEVOIRS - Ce que vous apportez au jardin

- **La cotisation** :
 - ▷ 30€ pour les *jardiniers* ; les personnes les plus impliquées et présentes au jardin. L'adhésion est valable pour l'année civile en cours (tarifs préférentiels disponibles sur la page helloasso.com/associations/le-jardin-des-possibles-chantepie). Aucune compétence particulière n'est requise pour devenir *jardinier accompli*, seulement l'envie de s'investir dans le Jardin des Possibles. Une fois l'adhésion faite, nous vous inviterons à passer un moment avec un jardinier plus ancien qui vous présentera l'organisation du jardin et toutes les activités du moment pour vous permettre de vous familiariser. **Vous participez à votre rythme** aux tâches régulières du jardin (maraîchage et jardinage, soin des animaux, bricolage, participation aux chantiers et événements proposés par l'association et accueil du public).
 - ▷ 10 € pour les *contemplatifs*, qui viennent simplement en soutien ou en visite au jardin. L'adhésion est valable pour l'année civile en cours. Être membre contemplatif donne la possibilité de venir visiter le jardin quand vous le souhaitez, d'y pique-niquer, de lire un livre, de vous détendre. Vous serez avisés des événements mis en place par l'association, des Assemblées Générales auxquelles vous êtes conviés.

- **Le respect des personnes** : vous devez faire preuve de bienveillance, de non-jugement envers tous (bénévoles, publics accueillis) et veiller à la sécurité de tous (notamment lors de l'utilisation des outils).
- **Le respect de la terre et du vivant** : vous devez impérativement marcher sur les sentiers pour ne pas écraser les cultures et respecter le travail des autres, n'utiliser aucun produit chimique, et traiter les animaux et insectes avec le plus grand respect.
- **Le soin du matériel** : le jardin vit grâce à la récup' et aux dons. Chaque outil utilisé doit être nettoyé et remis exactement à sa place. L'eau doit être économisée et les déchets triés. Les portes et cadenas doivent être refermés et verrouillés correctement après chaque passage au jardin.
- **L'esprit d'équipe** : il est préférable d'annoncer son passage au jardin via l'outil de communication dédié. Privilégiez les chantiers collectifs et donnez un coup de main lors des journées d'ouverture au public (1er dimanche du mois). Le jardinier s'engage à participer à la vie du jardin au fil des saisons.

En devenant adhérent au Jardin des Possibles, vous vous engagez à respecter les principes ci-dessus ; tout non-respect de ces règles vous expose à une exclusion de l'association.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné (NOM PRÉNOM).....

Souhaite adhérer à l'association Le Jardin des Possibles et à ce titre m'engage à respecter la charte et l'ensemble des adhérents de l'association. Je souhaite adhérer à l'association en tant que (cocher une seule case):

- ☐ **Contemplatif** : j'observe la nature et le développement du projet. Je peux participer aux événements. Montant d'adhésion annuel minimum : 10€
- ☐ **Jardinier** : je participe aux tâches du jardin et bénéficie d'une part des productions. Je peux participer aux événements. Montant d'adhésion annuel minimum : 30€

Si adhésion entre juillet et août : 15 euros

Si adhésion en septembre et novembre : 10 euros

Si adhésion en décembre : paiement de la cotisation pour l'année à venir

- ☐ **Expérimentateur institutionnel** : je souhaite, sur un terrain et un temps définis avec le CA, tester des modes de culture avec le public/groupe que j'encadre/accompagne. Le montant de la négociation est à délibérer au cas par cas.
- ☐ **Bienfaiteur** : je fais un don financier ou matériel

Adresse postale complète.....

Téléphone..... Adresse Mail.....

Comment j'ai connu l'association :

Je choisis de régler mon adhésion :

- ☐ Par le site internet HelloAsso "Le Jardin des Possibles Chantepie"
- ☐ Par chèques à l'ordre de « Le Jardin des Possibles », à envoyer à l'adresse suivante : Le Jardin des Possibles, 3 allée Honoré de Balzac, 35135 Chantepie.
- ☐ Par virement bancaire : *IBAN*: FR76 1558 9351 2205 3343 2684 081 - *BIC*: CMB R FR 2 BARK

NOM PRÉNOM et signature